

Règlement du marché aux puces de l'US Nordhouse

1. Les puces de l'U.S.Nordhouse sont ouvertes aux particuliers sur justificatif de leur identité. La pièce d'identité produite doit correspondre au vendeur physiquement présent sur l'emplacement.
2. L'attention des exposants est attirée sur le fait que conformément à la réglementation en vigueur dans le département du Bas Rhin, ils ne sont autorisés à commencer leurs ventes qu'à partir de 7 heures.
3. Les exposants doivent être impérativement présents sur leurs emplacements dès 6h30 pour pouvoir en revendiquer l'occupation. A défaut de pouvoir clairement identifier les vendeurs non présents, ces emplacements seront librement réattribués par le placier en fonction de la demande à partir de 8h. Aucun remboursement en cas de non-occupations.
4. L'installation ne peut se faire qu'à l'intérieur de la zone délimitée, après accord du placier. Aucune installation ne peut se faire hors de cette zone, ni sur le reste du parking, ni sur la voirie (place publique voisine, trottoirs...). **L'utilisation d'une cour à la place d'un emplacement devra être validée par les organisateurs. Les organisateurs se réservent le droit de faire fermer toute cour ne respectant pas les consignes communiquées par les organisateurs.**
5. Le placier a la faculté de refuser tout vendeur dont un comportement précédent ou dont la nature et l'origine des objets à vendre, ne lui paraîtraient pas compatibles avec un déroulement serein du marché aux puces.
6. L'attention des particuliers est attirée sur le fait qu'ils ne doivent vendre que des objets personnels usagés et ceci de manière occasionnelle afin qu'ils ne puissent être soupçonnés de pratique para commerciale. Lorsque des objets de valeurs sont proposés à la vente, le vendeur doit pouvoir justifier de leur propriété.
7. Les vendeurs sont responsables de leur véhicule, du matériel de leur stand, de leurs marchandises ceci pour les dégâts qu'ils peuvent causer ou subir et les litiges qui peuvent en découler. Aucun cas la direction des puces de l'U.S.N. ne peut se substituer à eux dans leurs responsabilités, ni intervenir pour arbitrer quelques différends que ce soit entre vendeurs ou entre vendeurs et acheteurs.
8. Restauration et buvette exclusivement réservées aux organisateurs.
9. **Avant leur départ, les vendeurs doivent impérativement débarrasser leur emplacement de tout détrit : papiers, cartons, objets non vendus, débris divers. Ce nettoyage ne doit pas se faire au détriment des emplacements voisins déjà libérés, ni au détriment des abords, dans le cas contraire la caution ne sera pas restituée, caution disponible à partir de 16h !!**
10. Un vendeur ne peut occuper plus de deux emplacements. Le prix est dû quel que soit la durée de la présence du vendeur sur son emplacement. Le ticket délivré doit être conservé pendant toute la durée de la vente et présenté lors d'un éventuel contrôle.
11. Les pratiques suivantes sont rigoureusement interdites : sonorisation des stands, d'objets ou produits dangereux, d'objets ou produits réputés illicites, exposition ou vente d'animaux, vente de journaux et revues hors stand, mendicité, distribution de tracts et de prospectus sans autorisation. Pour des raisons de sécurité, il est également défendu d'allumer du feu sur le sol ou dans des braseros.
12. Le fait pour les vendeurs de solliciter un emplacement ou de s'installer, le fait pour les promeneurs ou acheteurs, de pénétrer dans la zone du marché aux puces de l'U.S.N. impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Bulletin d'inscription :
À envoyer avant le 4 juillet à l'US Nordhouse -
37 rue du moulin 67150 NORDHOUSE
Tél : 0689662423

NOM : _____ Prénom : _____ Tél. : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Carte d'identité N° _____ Délivrée le _____

Nature du stand : _____

Réservation d'un emplacement de : _____ m. linéaire

- Particuliers : 6 mètres linéaire à 18€

- Stands artisans : 6 mètres à 30€

- Stands professionnel : 6 mètres à 80€

Caution de 20€ (espèces ou chèque impérativement au nom de la réservation) vous sera restituée le soir à partir de 16h, avant le départ, après vérification de la propreté de votre emplacement.

Ci-joint un chèque de : _____ € à l'ordre de l'U.S.Nordhouse

J'atteste sur l'honneur que la nature des objets à vendre ou à échanger est régulière.

Lu et approuvé :

Signature